

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 31 JANVIER 2024**

Quorum	7
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : 25 janvier 2024

L'an Deux mille vingt-quatre et le 31 janvier, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.

Présents : Mme Isabelle SILHOL, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, Mme Véronique NEIL, Mme Sophie COSTEAU, M. Patrick-Albert JAURES, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,

Absents excusés: M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, M. Jean François SOTO, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M. Martine BONNET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

Pouvoir : M. Claude REVEL à Mme Isabelle SILHOL

Pouvoir : M. Francis BARDEAU à M. Olivier BERNARDI

Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Etude stratégie de traitement

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2022-12-DRCL-22523 relatif à la prolongation de l'exploitation d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux située sur la Commune de Soumont et exploitée par le Syndicat Centre Hérault,

Considérant qu'en date du 18 octobre 2023, le Bureau du Syndicat Centre Hérault a décidé le lancement d'une étude dite Stratégie Traitement afin de recenser les hypothèses de traitement des ordures ménagères après 2031,

Monsieur le Président expose :

L'objectif de l'étude est de recenser toutes les possibilités avec leurs contraintes techniques, financières, réglementaires et de pérennité dans une synthèse claire pour permettre une orientation vers un choix de mode de traitement des ordures ménagères à partir de janvier 2032.

Le projet de cahier des charges pour un lancement de la consultation relatif au choix du Bureau d'études a été transmis le 04 janvier 2024 aux Communautés de Communes.

De plus, une proposition auprès des trois communautés de communes a été faite afin de créer un groupe de travail qui aura pour mission de piloter et de suivre l'étude menée par le Bureau d'études qui sera désigné après consultation. Dès que de besoin, les travaux seront présentés pour information et décision aux Bureaux et Comités syndicaux du SCH.

Ce groupe de travail pourrait être constitué du Président du Syndicat Centre Hérault, des élus représentants les communautés de communes au Syndicat Centre Hérault sur le sujet des déchets ainsi que des techniciens intercommunautaires et du Syndicat Centre Hérault. Il sera composé de 12 personnes.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE le contenu du cahier des charges concernant le lancement d'une étude stratégie de traitement.

DECIDE le lancement de la consultation pour réaliser l'étude stratégie de traitement,

APPROUVE la constitution d'un groupe de travail dédiée au suivi de cette étude,

APPROUVE que dès que de besoin, les travaux de l'étude seront présentés pour information et décision aux Bureaux et Comités syndicaux du Syndicat Centre Hérault,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président du Syndicat Centre Hérault
Olivier BERNARDI

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le : .../.../2024
et publié ou notifié le : .../.../2024



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.